

...le rapport d'information

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION : PRÉVENIR L'EMBRASEMENT

1. EXTENSION ET INTENSIFICATION DU RISQUE INCENDIE MENACENT LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DEPUIS LES ANNÉES 1980, UNE STRATÉGIE FRANÇAISE D'ATTAQUE MASSIVE
SUR FEUX NAISSANTS QUI A FAIT SES PREUVES



Cette réduction significative des surfaces brûlées est d'autant plus remarquable dans un contexte où l'indice de risque climatique et le combustible en forêt ont augmenté significativement. La France doit toutefois se préparer à une évolution défavorable du risque, structurellement causée par le réchauffement climatique et l'augmentation de la biomasse forestière.

Un risque encore plus menaçant : 4 manifestations

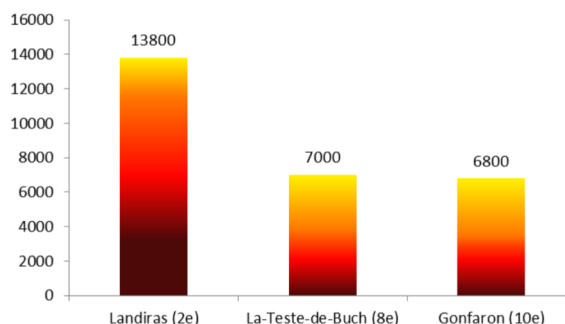
- 1) **Intensification** : en **région méditerranéenne française**, les surfaces brûlées pourraient ainsi augmenter de **80 %** d'ici **2050**. Avec une hausse de la fréquence des feux, les espaces boisés pourraient peu à peu laisser place à des maquis.
- 2) **Extension géographique** : en **2050**, près de **50 % des landes et forêts métropolitaines** pourraient être concernées par un risque incendie élevé, contre un tiers en 2010. En juillet 2022, 1 725 hectares de landes ont ainsi brûlé dans les Monts d'Arrée.
- 3) **Extension temporelle** : la période à risque fort sera **trois fois plus longue**, les feux hivernaux devraient se multiplier. « Aujourd'hui, la 'saison des feux', c'est toute l'année » (président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France).
- 4) **Développement d'incendies de végétation ou de terres agricoles** (feux de friches, de récoltes et de chaumes, y compris dans les espaces péri-urbains).

LE DÉVELOPPEMENT DE FEUX HORS NORMES MET À MAL LA STRATÉGIE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES



Crédit : Alliance Forêts Bois (2022)

Classement des feux sur le territoire national,
en fonction des surfaces brûlées (40 dernières années)



Parmi les plus grands incendies ayant touché la France ces 40 dernières années, 3 se sont déclenchés en 2021 et 2022. Il s'agit des premiers incendies de plus de 5 000 ha depuis 2003.

En cas de feux simultanés, comme en Gironde à l'été 2022, les **coûts environnementaux et socio-économiques des incendies** pourraient s'accroître de façon exponentielle.

L'efficacité de la stratégie de lutte qui a fait de la France un modèle partout en Europe et dans le monde ne suffira pas face à l'émergence de feux hors norme. C'est pourquoi les rapporteurs ont souhaité engager une réflexion transversale, articulant prévention et lutte, convaincus que la « guerre contre le feu » ne sera gagnée qu'en activant plusieurs leviers.

2. PRÉVENIR LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

ANTICIPER : ÉLABORER UNE STRATÉGIE NATIONALE INTERMINISTÉRIELLE ARTICULANT PRÉVENTION ET SÉCURITÉ CIVILE ET PRENANT EN COMPTE L'ÉVOLUTION DU RISQUE

Compte tenu de l'évolution rapide du risque, l'élaboration d'une telle stratégie semble aujourd'hui inévitable. Son succès repose sur une amélioration des connaissances et des données relatives aux feux de forêt et de végétation.



Valeur moyenne sauvée par incendie de forêt
par l'intervention des pompiers dans les Bouches-du-Rhône (étude mars 2021)

€ **Une proposition phare** : mieux évaluer la « **valeur du sauvé** » pour mieux calibrer les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie, qui devraient en tout état de cause être significativement accrus. Prévoir en particulier un **doublément des moyens alloués à la prévention**.

Pour être pleinement acteur majeur de cette stratégie, l'**ONF** doit retrouver dès à présent des marges de manœuvre et étendre son périmètre d'intervention.

👤 **Une proposition phare** : revenir sur les 500 suppressions de postes de l'ONF prévues d'ici à 2025, pour rétablir des postes d'agents de la protection de la forêt méditerranéenne et redéployer plus de personnels sur la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) hors de cette zone.

La mise en œuvre de cette stratégie devra nécessairement être déclinée **par territoires**, même dans ceux aujourd'hui moins exposés au risque incendie.

🏠 **Une proposition phare** : encourager l'élaboration d'un plan de protection des forêts (PPFCI), pierre angulaire de la politique de prévention au niveau local, dans les territoires classés à risque d'incendie.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE : MIEUX RÉGULER L'INTERFACE FORÊT/ZONES URBAINES POUR RÉDUIRE LES DÉPARTS DE FEUX ET LA VULNÉRABILITÉ

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) constituent une mesure essentielle de prévention contre les incendies, permettant d'en diminuer l'intensité et d'en limiter la propagation. Les OLD renforcent également la défendabilité des habitations. Elles sont malheureusement trop peu appliquées (taux de réalisation souvent inférieur à 30 %).

* **Une proposition phare** : adapter les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature du risque et la réalité des territoires.

Convaincus qu'une solution unique ne suffira pas à résorber le déficit de réalisation des OLD, les rapporteurs estiment qu'une palette large de leviers allant de la sensibilisation à la sanction, en passant par l'incitation, devra être mobilisée.

📄 **Une proposition phare** : rendre la franchise obligatoire dans les contrats d'assurance habitation en cas de non-respect des obligations légales de débroussaillage et accroître son montant au-delà de la limite maximale actuellement prévue.

GÉRER LA FORÊT DURABLEMENT, PREMIER DES PARE-FEUX

La biomasse forestière augmente régulièrement depuis les années 1980, moins de la moitié de la croissance annuelle étant prélevée. Représentant trois quarts de la forêt française, la forêt privée, insuffisamment gérée, ne peut être livrée à elle-même face au risque d'incendie.

📖 **Une proposition phare** : abaisser le seuil d'obligation des documents de gestion durable pour la forêt privée à 20 hectares (contre 25 à ce jour), adapter les effectifs du Centre national de la propriété forestière (CNPF) en conséquence, créer des postes supplémentaires pour plus d'animation sur le terrain et une dynamisation de la gestion.



s'inscriraient dans une gestion durable et multifonctionnelle en cas d'abaissement du seuil obligatoire à 20 ha

AMÉNAGER ET VALORISER LA FORÊT AU NIVEAU DU MASSIF

La valorisation économique des produits de la forêt permet de réinvestir les massifs peu gérés et d'optimiser les synergies entre desserte forestière et pistes de défense contre les incendies (DFCI).

🎯 **Une proposition phare** : intégrer aux objectifs des chartes forestières de territoire ou des plans de massifs, la prévention du risque incendie, afin de faire de la structuration de filières en circuits courts un atout dans la connaissance et la gestion des massifs.

Les maires voudraient gérer davantage la forêt pour prévenir les feux, ce que la propriété morcelée et de multiples statuts (forêt usagère, biens de section) rendent plus difficile.

👉 **Une proposition phare** : instaurer un droit de préemption des parcelles de forêt sans document de gestion durable et présentant un enjeu au regard de la défense des forêts contre l'incendie, au profit des communes s'engageant à intégrer la parcelle au régime forestier.

MOBILISER LE MONDE AGRICOLE DANS LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Les activités pastorales et agricoles, créant des discontinuités de végétation, jouent le rôle de pare-feu protégeant la forêt. Cette « ligne Maginot » de la gestion doit pouvoir bénéficier des fonds européens et être exemptée d'indemnité de défrichement. Il faut veiller en parallèle sur l'interface forêt-terres agricoles, ces dernières étant aussi exposées au risque.

🕒 **Une proposition phare** : permettre au préfet de prescrire la réalisation des travaux agricoles (moissons...) la nuit en cas de risque incendie « très sévère » et compenser le cas échéant les agriculteurs pour les coûts induits (hausse des charges, récolte détériorée).

SENSIBILISER LES USAGERS VIA LA COMMUNICATION ET LA RÉPRESSION



📢 **Une proposition phare** : lancer une campagne de communication sur la prévention au niveau des préfets et des élus à l'automne et à l'hiver, notamment en matière de débroussaillage.

Les pics de fréquentation estivaux dans les massifs du Sud de la France apportent leur lot de comportements imprudents, l'ensemble des touristes n'étant pas « acculturés au feu ».

👤 **Une proposition phare** : mobiliser le budget des collectivités territoriales pour recruter, former et équiper des jeunes du Service national universel (SNU), afin de prévenir et sensibiliser les usagers en forêt lors des périodes à risque.

LUTTER : FINANCER ET ÉQUIPER LA LUTTE INCENDIE À LA HAUTEUR DU RISQUE

La flotte française semble aujourd'hui insuffisante pour faire face à l'évolution de l'aléa.

✈️ **Une proposition phare** : augmenter le budget de la protection civile pour permettre l'acquisition de moyens aériens (avions et hélicoptères) à la hauteur du risque et s'appuyer, en tant que de besoin, sur la location d'appareils.

Au-delà des moyens nationaux, un soutien de l'État s'avère indispensable par un renforcement des moyens capacitaires des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

🚒 **Une proposition phare** : augmenter significativement, dans un cadre pluriannuel, la dotation de soutien de l'État à l'investissement des SDIS, pour permettre notamment l'acquisition de véhicules et leur renouvellement.

REBOISER : FINANCER LA RECONSTITUTION DE FORÊTS PLUS RÉSILIENTES APRÈS L'INCENDIE

Lorsque ni la prévention, ni la lutte n'ont permis d'éviter un sinistre, vient l'étape de la reconstitution, nécessitant une aide financière de l'État et une réflexion sur les essences à planter, qui doivent concilier adaptation à la station forestière et résistance aux incendies.



Besoin de financement public pour le seul reboisement de la forêt privée autour de Landiras et La Teste-de-Buch

🌲 **Une proposition phare** : conditionner l'aide de l'État à des choix d'essences et de gestion adaptés au risque incendie (par exemple en maintenant des pare-feux, en expérimentant des corridors de feuillus ou une moindre densité de peuplement).

POUR EN SAVOIR +

- Mission de contrôle relative à la prévention et à la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie
- Liste des recommandations



**Jean-François
LONGEOT**

Président
commission de
l'aménagement du
territoire et du
développement
durable

Sénateur du
Doubs
(Union centriste)



Sophie PRIMAS

Présidente
commission des
affaires
économiques

Sénatrice des
Yvelines
(Les Républicains)



Jean BACCI

Rapporteur

Sénateur du Var
(Les Républicains)



**Anne-Catherine
LOISIER**

Rapporteuse

Sénatrice
de la Côte-d'Or
(Union centriste)



Pascal MARTIN

Rapporteur

Sénateur
de la Seine-
Maritime
(Union centriste)



Olivier RIETMANN

Rapporteur

Sénateur
de la Haute-Saône
(Les Républicains)

[Commission de l'aménagement du territoire](#)

[Commission des affaires économiques](#)

☎ : 01.42.34.23.20